Plénière CESER le 22 juin 2026

Evaluation du programme d'actions cœur de ville

Intervention CGT – FSU - CFDT

Le dispositif Action Cœur de Ville s'inscrit pleinement dans l'histoire récente de nos petites et moyennes villes et de territoires entiers qui se sont trouvés bouleversés par des choix politiques qui bien souvent les ont complètement dépassés et sur lesquels ils n'ont pas eu prise.
Nous pouvons donc nous satisfaire que le groupe de travail "Evaluation des politiques publiques" se penche sur ce sujet primordial concernant une part importante des habitants et habitantes de notre région, même s'il s'agit d'un dispositif national. Dans notre région, 25 villes dites moyennes sont concernées par ce dispositif soit plus de 650.000 habitants pour les villes centre et si on élargit à l'échelle de leurs intercommunalités (les EPCI signataires du programme), le bassin de population concerné en Auvergne-Rhône-Alpes dépasse largement les 1,5 million d'habitants.
De plus ce travail prolonge et complète la note produite en juin 2025 par la commission 1 sur l'adaptation de l'économie de proximité aux mutations des centres-villes et centre bourgs où ce dispositif était présenté.
Une des caractéristiques communes à toutes ces villes moyennes est la dévitalisation de leur centre-ville conséquence de plusieurs phénomènes :

- D'abord le triptyque Métropole – Région – Europe, posé par l'Union Européenne afin de renforcer sa compétitivité économique, a joué le rôle d'aspirateur en faveur des grands pôles urbains, siphonnant de fait les territoires périphériques d'une partie de leur population et activités.
- La France, bonne élève, a traduit cette volonté politique de privilégier les Métropoles par plusieurs lois, de la création des Métropoles en 2010 aux loi Maptam en 2014, et loi Notre en 2015.
- Ensuite, les choix économiques des gouvernements successifs, choix encore d'actualité, qui ont conduit à une désindustrialisation massive, des délocalisations, laissant des pans entiers de notre territoire, dont les villes moyennes sans alternative d'emplois pérennes.
- Puis la lame de fond de la périurbanisation, croisant les aspirations au pavillon avec l'essor de la voiture, marquant profondément la physionomie des villes en vidant d'intérêt leur centre et créant en périphérie de vastes zones de chalandise et d'habitations.
- Enfin, l'essor du numérique, qui modifie nos rapports à notre environnement proche, en abandonnant les usagers des services publics et des commerces de proximité à la domination quasi exclusive des pratiques on-line.

Pour la majorité de ces territoires, qui n'ont pas pu, ou su, se reconvertir et / ou trop éloignés des centrifugeuses métropolitaines les effets ont été violents : des cascades de licenciements, une jeunesse en fuite, des commerces qui baissent le rideau, l'abandon des services publics, un patrimoine de centre-ville qui se dégrade, …

Cette France des territoires de "province", qui pourtant a fait rêver des ultra-urbains romantiques lors de la période covid, a donc bien méritée un regard des autorités politiques. Aussi, depuis une quinzaine d'années, les gouvernements se penchent sur le berceau de ces collectivités au travers de différents "dispositifs". Celui qui nous réunit aujourd'hui, Action Cœur de Ville, a connu 2 phases en 2018 et 2023, il devrait en connaitre un troisième bientôt.

En se substituant aux dotations publiques, type dotation globale de fonctionnement en chute libre, fiscalité locale quasi inexistante à ce jour, ce qui pouvaient permettre aux équipes municipales une certaine autonomie stratégique, les programmes contractuels sont présentés toutefois comme une aubaine.
Même s'il s'agit de fonds déjà existants, ce qui est tout à faire regrettable au regard de la nécessité de palier à plusieurs décennies d'abandon, les moyens mobilisés dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville ont

toutefois permis jusqu'à présent de belles réalisations, grâce au travail d'élus locaux acharnés qui ont su conjuguer avec beaucoup de finesse, différents dispositifs.

A contrario, le dispositif a pu laisser des interrogations sur l'usage de mots valise cachant mal des objectifs peu incitatifs au vivre ensemble.
L'exemple du mot "attractivité" régulièrement évoqué, tel un mantra, est un des paravents d'une volonté de capter une frange de la société plus favorisée. Cette volonté de reconquérir des centres villes avec des CSP +, laisse entière la question du logement et de la ville pour tous quel que soit son niveau de richesse.

Il est dommageable alors que la grille d'action repose sur la concurrence entre territoires.

Compte tenu de la nature même du dispositif, où de multiples appels à projet avec l'intervention, sur une même temporalité nationale, de divers cabinets, certaines communes ont pu avoir recours à des recettes prêtes à penser menant parfois à une standardisation de solution. Ce qui peut conduire à une muséification des centres villes pour attirer les touristes ou encore leur disneylandisation croyant faire vivre "l'expérience client unique" mais tombant dans la carte postale.

Par conséquent, en perspective de l'acte 3 du dispositif Action Cœur de Ville, les questions de la coopération entre les territoires et la place des citoyens devront être au centre des décisions, de même que les actions et surtout leur évaluation seront des points prioritaires.

C'est par l'aménagement des territoires, et non leur compétitivité, et avec une réelle autonomie financière des collectivités publiques, que l'on construit des axes politiques structurants, qui pourront permettre de faire revivre la centralité de nombreuses villes et intercommunalités.

Les questions de l'emploi, de la lutte contre le réchauffement climatique, des transports et de l'innovation sociale sont à intégrer également au futur dispositif. Sur ces sujets, la Région possède des leviers importants comme le SRII, le SRADDET, les compétences "économie" et "mobilité" qui pourraient être mises au service du futur dispositif de manière plus efficace.
D'autant plus que ce dispositif concernerait potentiellement environ 50 villes moyennes sur notre région. Il s'agit alors de pouvoir répondre au droit à la ville dans toutes les dimensions évoquées par David Harvey, géographe et théoricien social britannique, afin de garantir un accès équitable aux ressources urbaines et permettre à chacun de s'approprier la ville selon ses besoins et ses usages.

À la suite de ces remarques et en lien avec les éléments du rapport, les groupes CGT, FSU et CFDT voteront cette contribution.

Nous tenons à remercier Lou Hawkins, chargée d'études, Ingrid Ranchin, directrice générale adjointe pour leur grande qualité de leur travail de recherche et d'écriture, ainsi que Géraldine Beillard pour le soin apporté au maquettage et à la mise en page.